



Ma banque et mon proprietaire

Par **vanny**, le **13/06/2009** à **14:53**

Bonjour,

ayant un loyer de retard,j ai fais appel a l agence de location qui reglera le loyer au proprietaire et je devrais remboursser l agence. mon proprietaire a contacté ma banque afin de se renseigner sur mon compte bancaire,si j avais octoyé un crédit...en a t'il le droit?n est ce pas une violation de vie privée?

merci de me repondre ,je stress beaucoup,il est tout le temps sur mon dos.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2009** à **18:23**

Bonjour,

Votre propriétaire a contacté votre banque, soit, c'est lui qui vous l'a dit ? C'est l'agence immobilière qui vous en a informé ? l'agence bancaire ?

Qu'il interroge votre banque est une chose mais je ne pense pas que cette dernière lui fournisse les renseignements qu'il désire, d'une part parce qu'il n'a pas à les demander et, d'autre part, la banque n'a pas à répondre sur ce point sans passer outre le secret bancaire. Seule la justice est en droit d'avoir ces renseignements mais, pour ce faire, elle utilise une procédure officielle.